



---

**Préavis municipal n° 16-2026**

---

**Concernant l'agrandissement du bâtiment communal sis à la route des Deux-Villages 21 (laboratoire de la boulangerie Golay SA), pour un montant de CHF 355'000.-**

Rapport de la Commission ad hoc

---

Monsieur le Président  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 16-2026 s'est réunie le jeudi 23 avril 2026 de 19h30 à 20h15 et s'est constituée comme suit :

Présidente	Marion Brunschwig
Rapporteur	Michel Wicky
Membres	Carlos Contreras
	Cyril Deglise
	Jane Quillet
	Tommasina Maurer
	François Mermod
Membre consultatif COFIN	Isabelle Jolivat

Présences
15-01-26 19h30 à 20h15
✓
✓
✓
✓
✓
✓
✓
✓

### Préambule

La commission s'est réunie à la salle du Léman à St-Légier, en présence de M. Thierry George, délégué municipal, accompagné de M. Alex Negro, collaborateur au Service de l'urbanisme que nous remercions pour leur présence et leurs explications.

Monsieur Thierry George présente les circonstances et opportunités qui ont amené la Municipalité à proposer ce préavis d'agrandissement du bâtiment communal sis à la route des Deux-Villages 21 (laboratoire de la boulangerie Golay SA).

Monsieur Thierry George explique que ce commerce emblématique du centre de St-Légier-La Chiésaz, vieux de 95 ans, occupe depuis plus de 40 ans des locaux communaux dont les installations, du fait de la croissance de la production, ont aujourd'hui atteint leurs limites techniques et organisationnelles. Monsieur Thierry George précise que, sans cette opportunité, les nouveaux exploitants envisageaient de se délocaliser.

Une opportunité d'extension des locaux actuels est apparue possible en coordination avec les chantiers en cours dans le secteur qui permet une optimisation des coûts et une réduction des nuisances de chantier. Elle permettra également d'agrandir la terrasse existante en utilisant la toiture. À noter que la seule réfection de la terrasse existante, à prévoir à court terme si le projet n'aboutit pas, est estimée à environ CHF 40'000.- TTC, montant qui serait engagé sans bénéfice d'extension. Cette réalisation participe à la pérennité d'une activité artisanale locale



au cœur du village, dans une logique de cohérence avec le développement urbanistique du secteur.

## **Analyse**

### **Changement de propriétaire**

La boulangerie Golay a été reprise le 1<sup>er</sup> août 2024 par François Golay et Sandra Stocco, pour la 4<sup>ème</sup> génération.

### **Lien avec le nouvel établissement à Vevey**

Le nouvel établissement de Vevey est dédié principalement à la pâtisserie, tandis que le site de Saint-Légier reste centré sur la fabrication du pain. Le laboratoire de St-Légier assure ainsi la production boulangère pour les deux sites, ce qui justifie l'adaptation de ses infrastructures.

### **Absence de problèmes particuliers à la construction**

Aucun problème particulier n'a été identifié concernant l'extension des surfaces, la construction ainsi que l'adaptation des raccordements énergétiques.

### **Coût et amortissement**

Le coût des travaux a été calculé sur la base des prix issus de l'appel d'offres organisé dans le cadre du chantier voisin en cours.

La période d'amortissement de l'investissement a été déterminée par la Bourse communale. À raison d'un report sur le loyer d'environ CHF 200.-/m<sup>2</sup> brut/an appliqué aux 50 m<sup>2</sup> nouvellement construits, la récupération de l'investissement de CHF 355'000.- s'étend sur environ 35 ans.

La commission s'étonne de la durée de l'amortissement relativement longue. Il lui apparaît cependant que le point devrait plutôt être traité par la Commission des finances.

### **Risques, soutien à l'activité économique locale**

La commission a évoqué les risques liés au développement du nouvel établissement de Vevey, dont l'ouverture mobilise d'importants investissements en parallèle, et leur incidence éventuelle sur la capacité des nouveaux exploitants à honorer le loyer adapté.

Toutefois, la commission relève que ces investissements ont déjà été engagés et réalisés indépendamment du présent préavis, et que la stratégie de développement de la 4<sup>e</sup> génération s'inscrit dans une dynamique de croissance assumée par les exploitants. Le soutien communal à l'agrandissement du laboratoire de St-Légier participe ainsi au maintien et au renforcement du tissu économique local, en sécurisant l'outil de production d'une entreprise artisanale historique implantée depuis plus de 95 ans au cœur du village. La commission n'étant pas en mesure d'apprécier elle-même la solidité financière des exploitants ni la portée exacte de leurs engagements, elle émet le vœu que la Municipalité ait recueilli les informations nécessaires et apprécié ce risque à sa juste mesure avant de soumettre le présent préavis.

### **Egalité de traitement entre locataires des bâtiments communaux**

La commission juge important d'assurer une égalité de traitement entre les locataires des bâtiments communaux. Elle convient cependant que le point devrait être traité globalement



plutôt sous la forme d'une interpellation ou d'une motion à l'occasion d'un prochain conseil communal.

### Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à la majorité de six voix pour et une abstention, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :


Le Conseil communal de Blonay – Saint-Légier  
décide

- ⇒ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que présentés ci-dessus ;
- ⇒ de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 355'000,00.-.

Blonay, le 12 mai 2026

Pour la Commission

La Présidente

  
Mme Marion Brunshawig

Le Rapporteur

  
M. Michel Wicky